Délibération n° **/2026**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260409-2604-DE

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi neuf avril deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Frédéric LEVEL Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL Dylan GOUSSE, Valérie LE SABAZEC, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENT EXCUSE** : Néant.*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clélia MAUDIEU*

OBJET : INDEMNITES DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-18 à L.2123-24,

CONSIDERANT la nécessité d'indemniser les élus municipaux pour les fonctions qu'ils exercent au service de la collectivité,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 11 voix pour

DECIDE d'attribuer au maire et aux adjoints les indemnités de fonction au taux maximal.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire

